



Signataire : Matthieu Jotterand

Date de dépôt : 27 mai 2024

Question écrite urgente

Quel impact sur les surfaces d'assolement pour le projet d'élargissement de l'autoroute de contournement ?

Les surfaces d'assolement sont rares dans le canton de Genève et notre territoire se situe peu au-dessus de la limite minimale légale imposée par la Confédération de maintien de surfaces d'assolement (8400 ha).

Le projet d'extension de l'autoroute de contournement empiètera sans aucun doute de manière assez importante sur les quelques hectares qui restent à la disposition potentielle du canton.

Mes questions sont les suivantes :

- ***Quel est l'empiètement sur les surfaces d'assolement prévu pour l'extension de l'autoroute de contournement ?***
- ***Quel est l'empiètement sur les surfaces d'assolement prévu pour l'élargissement de l'autoroute entre le Vengeron et Nyon, sur la partie genevoise ?***
- ***Etant entendu que notre canton se situe juste en dessus de la limite minimale légale des surfaces d'assolement à maintenir (57 ha, selon le dernier recensement), comment le Conseil d'Etat souhaite-t-il procéder pour que l'impact de l'autoroute ne soit pas complètement démesuré, eu égard également aux autres projets qui nécessiteront potentiellement d'empiéter sur lesdites surfaces ?***
- ***En particulier, le Conseil d'Etat peut-il expliquer comment il entend concilier un tel empiètement sur les surfaces d'assolement avec la nécessité unanimement reconnue de sauvegarder notre environnement mais également de réduire le trafic individuel motorisé ?***

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.